

**CONSEIL D'ETAT**

Château cantonal  
1014 Lausanne

Madame la Conseillère fédérale  
Karin Keller-Sutter  
Cheffe du Département fédéral de justice  
et police  
Palais fédéral  
3003 Berne

Réf. : MFP/15026144

Lausanne, le 18 décembre 2019

**Consultation fédérale – Reprise et mise en œuvre des bases légales pour l'établissement de l'interopérabilité des systèmes d'information de l'EU dans le domaine des frontières, de la migration et de la police (Règlement (EU) 2019/817 et (EU) 2019/818. Développement de l'acquis Schengen - Réponse du Conseil d'Etat vaudois**

Madame la Conseillère fédérale,

Le Conseil d'Etat du Canton de Vaud vous remercie de l'avoir associé à la consultation citée en titre. Vous trouverez ci-dessous la détermination du Gouvernement vaudois à ce sujet.

Le Conseil d'Etat n'a pas de remarques particulières à formuler, dans la mesure où cette révision n'a aucune incidence directe sur la législation vaudoise. Il prend note que les adaptations légales proposées s'inscrivent dans l'échange de notes entre la Suisse et l'UE, ainsi que dans les accords d'association Schengen et Dublin du 26 octobre 2004. Il souhaite toutefois que les autorités cantonales en charge de la migration puissent également accéder pleinement à ces nouvelles banques de données.

Nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE

LE CHANCELIER



Nuria Gorrite



Vincent Grandjean

**Copies**

- Mme la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux, cheffe du DIS
- M. Stève Maucci, chef du SPOP
- M. Jacques Antenen, commandant de la Police cantonale